

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	: Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100		
Numéro CAS	: 2-deoxyglucose	154-17-6	
	: Antimycine A/ Rotenone	Non applicable.	
Réf. (kit chimique)	: 103344-100		
Référence	: 2-deoxyglucose	Non disponible.	
	: Antimycine A/ Rotenone	Non disponible.	

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations	: Uniquement des fins de recherche. Ne pas utiliser pour des procédures de diagnostic (RUO).		
	2-deoxyglucose	6 x 246.24 mg	
	Antimycine A/ Rotenone	6 x 5.725 mg	

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str. 8
76337 Waldbronn
Allemagne
0800 603 1000

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : pdl-msds_author@agilent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : CHEMTREC®: +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : 2-deoxyglucose Substance mono-constituant
Antimycine A/ Rotenone Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Antimycine A/

Rotenone

H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE	Catégorie 1
H410	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE	Catégorie 1

Composants de toxicité inconnue : Antimycine A/ Rotenone Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue : 1 - 10%

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Pictogrammes de danger : Antimycin A/ Rotenone



Mention d'avertissement : -deoxyglucose
Antimycin A/ Rotenone

Pas de mention d'avertissement.
Attention

Mentions de danger : -deoxyglucose
Antimycin A/ Rotenone

Aucun effet important ou danger critique connu.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : -deoxyglucose
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention : -deoxyglucose
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.
P391 - Recueillir le produit répandu.

Stockage : -deoxyglucose
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.
Non applicable.

Élimination : -deoxyglucose
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux : Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : -deoxyglucose
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.
Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

: -deoxyglucose
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.
Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Avertissement tactile de danger : -deoxyglucose
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.
Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
<input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Antimycin A/ Rotenone

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : -deoxyglucose
Antimycin A/ Rotenone

Aucun connu.
Aucun connu.

Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

: -deoxyglucose
Antimycin A/ Rotenone

Substance mono-constituant
Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
 -deoxyglucose 2-désoxy-D-glucose	CE: 205-823-0 CAS: 154-17-6	100	Non classé.	[A]
Antimycin A/ Rotenone Chlorure de sodium	CE: 231-598-3 CAS: 7647-14-5	≤3	Eye Irrit. 2, H319	[1]
antimycine A	CAS: 1397-94-0	≤0.3	Acute Tox. 2, H300 Aquatic Acute 1, H400 (M=10000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10000)	[1]
(2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychroméno[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	CE: 201-501-9 CAS: 83-79-4 Index: 650-005-00-2	≤0.3	Acute Tox. 3, H301 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[1]

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
- [6] Divulgateur supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise
- [A] Constituant
- [B] Impureté
- [C] Additif stabilisant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : -deoxyglucose

Antimycin A/ Rotenone

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Inhalation	:  -deoxyglucose	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Antimycin A/ Rotenone	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Contact avec la peau	:  -deoxyglucose	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Antimycin A/ Rotenone	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
Ingestion	:  -deoxyglucose	Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Antimycin A/ Rotenone	Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Protection des sauveteurs	:  -deoxyglucose	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	:  -deoxyglucose	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	:  -deoxyglucose	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	:  -deoxyglucose	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Ingestion : 2-deoxyglucose Aucun effet important ou danger critique connu.
Antimycin A/ Rotenone Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : 2-deoxyglucose Aucune donnée spécifique.
Antimycin A/ Rotenone Aucune donnée spécifique.

Inhalation : 2-deoxyglucose Aucune donnée spécifique.
Antimycin A/ Rotenone Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : 2-deoxyglucose Aucune donnée spécifique.
Antimycin A/ Rotenone Aucune donnée spécifique.

Ingestion : 2-deoxyglucose Aucune donnée spécifique.
Antimycin A/ Rotenone Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : 2-deoxyglucose Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Antimycin A/ Rotenone Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : 2-deoxyglucose Pas de traitement particulier.
Antimycin A/ Rotenone Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : 2-deoxyglucose Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
Antimycin A/ Rotenone Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés : 2-deoxyglucose Aucun connu.
Antimycin A/ Rotenone Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : 2-deoxyglucose Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
Antimycin A/ Rotenone Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux : 2-deoxyglucose Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
Antimycin A/ Rotenone monoxyde de carbone
Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Précautions spéciales pour les pompiers	:  -deoxyglucose	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
	Antimycin A/ Rotenone	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	:  -deoxyglucose	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
	Antimycin A/ Rotenone	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	:  -deoxyglucose	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
Pour les secouristes	:  -deoxyglucose	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
	Antimycin A/ Rotenone	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	:  -deoxyglucose	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
	Antimycin A/ Rotenone	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à

Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:  -deoxyglucose	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	Antimycin A/ Rotenone	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques	: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.
---	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection	:  -deoxyglucose	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	Antimycin A/ Rotenone	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	:  -deoxyglucose	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
	Antimycin A/ Rotenone	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	:  -deoxyglucose	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10
-----------------	---	--

Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Antimycin A/ Rotenone

concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.
Température de stockage: température ambiante. Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Directive Seveso - Seuils de déclaration

Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
Antimycin A/ Rotenone E1	100 tonne	200 tonne

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles.
Solutions spécifiques au secteur industriel	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées	: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.
--	--

DNEL/DMEL

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Antimycin A/ Rotenone Chlorure de sodium	DNEL	Court terme Voie orale	126.65 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Voie orale	126.65 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	126.65 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	126.65 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	295.52 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	295.52 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Court terme Inhalation	443.28 mg/m ³	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	443.28 mg/m ³	Population générale	Systemique
	DNEL	Court terme Inhalation	2068.62 mg/m ³	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	2068.62 mg/m ³	Opérateurs	Systemique

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Solide. Solide.
Couleur	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Blanc.
Odeur	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Inodore.
Seuil olfactif	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	146 à 147°C Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable.
Point d'éclair	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable.
Température de décomposition	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
pH	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Viscosité	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable.
Solubilité(s)	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable.
Pression de vapeur	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Taux d'évaporation	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Densité relative	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.
Densité de vapeur	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable.
Propriétés comburantes	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible.

Caractéristiques particulières

Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Taille des particules moyenne : -deoxyglucose Non disponible.
Antimycin A/ Rotenone Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : -deoxyglucose Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
Antimycin A/ Rotenone Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : -deoxyglucose Le produit est stable.
Antimycin A/ Rotenone Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : -deoxyglucose Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Antimycin A/ Rotenone Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : -deoxyglucose Aucune donnée spécifique.
Antimycin A/ Rotenone Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : -deoxyglucose Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes.
Antimycin A/ Rotenone Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes.

10.6 Produits de décomposition dangereux : -deoxyglucose Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Antimycin A/ Rotenone Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
<input checked="" type="checkbox"/> Antimycin A/ Rotenone				
Chlorure de sodium	DL50 Voie orale	Rat	3000 mg/kg	-
antimycine A	DL50 Voie orale	Rat	28 mg/kg	-
(2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychroméno[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	DL50 Voie orale	Rat	25 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Antimycin A/ Rotenone Antimycin A/ Rotenone Chlorure de sodium antimycine A (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychromèno[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	9000.9 3000 28 100	N/A N/A N/A N/A	N/A N/A N/A N/A	N/A N/A N/A N/A	N/A N/A N/A N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Antimycin A/ Rotenone Chlorure de sodium	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
(2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychromèno[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	10 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	1 %	-

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Térogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Antimycin A/ Rotenone (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychromèno[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

: -deoxyglucose Non disponible.
Antimycin A/ Rotenone Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Inhalation	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycine A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycine A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycine A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycine A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycine A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycine A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycine A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec les yeux	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycine A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycine A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycine A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycine A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: <input checked="" type="checkbox"/> -deoxyglucose Antimycine A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
<input checked="" type="checkbox"/> Antimycine A/ Rotenone Chlorure de sodium	Aiguë CE50 2430000 µg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures
	Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CE50 402.6 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë C150 6.87 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Morone saxatilis - Larves	96 heures
	Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Crustacés - Hyalella azteca - Juvenile (oïselet, couvée, sevrage)	3 semaines
Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures	

Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

antimycine A (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychromèno[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	Chronique NOEC 0.314 g/L Eau douce Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex Poisson - Gambusia holbrooki - Adulte	21 jours 8 semaines
	Aiguë CE50 0.024 ppm Eau de mer Aiguë CL50 0.000019 mg/l Eau douce Aiguë CE50 190 µg/l Eau douce	Crustacés - Penaeus duorarum Poisson - Oncorhynchus mykiss Crustacés - Simocephalus serrulatus - Larves	48 heures 96 heures 48 heures
	Aiguë CE50 3.7 µg/l Eau douce Aiguë CL50 1.9 ppb Eau douce Chronique NOEC 0.3 ppb Eau douce Chronique NOEC 1.01 ppb	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss	48 heures 96 heures 21 jours 32 jours

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Antimycine A/ Rotenone (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychromèno[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	4.1	25.7	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
2-deoxyglucose 2-deoxyglucose	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les contenants vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	<input checked="" type="checkbox"/> UN3316	<input checked="" type="checkbox"/> UN3316	UN3316
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	<input checked="" type="checkbox"/> PROUSSE CHIMIQUE	<input checked="" type="checkbox"/> CHEMICAL KIT	<input checked="" type="checkbox"/> Prousse chimique
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	<input checked="" type="checkbox"/>  	<input checked="" type="checkbox"/>  	9 
14.4 Groupe d'emballage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	II
14.5 Dangers pour l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigée.

Autres informations

Remarques: Quantités de minimis

ADR/RID : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

Numéro d'identification du danger 90

Quantité limitée See SP 251

Dispositions particulières 251, 340, 671

Code tunnel (E)

IMDG : Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

Urgences F-A, _S-P_

Dispositions particulières 251, 340

IATA : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.

Limitation de quantité Avion passager et avion cargo: 10 kg. Instructions d'emballage 960. Avion cargo uniquement: 10 kg. Instructions d'emballage 960. Quantités limitées - Avion passager: 1 kg. Instructions d'emballage Y960.

Dispositions particulières A44, A163

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Étiquette : -deoxyglucose Non applicable.
Antimycine A/ Rotenone Non applicable.

Autres Réglementations UE

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie

Antimycine A/ Rotenone
E1

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie : Indéterminé.
Canada : Indéterminé.
Chine : Indéterminé.
Europe : Indéterminé.
Japon : **Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.
Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nouvelle-Zélande	: Indéterminé.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Indéterminé.
Taiwan	: Indéterminé.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Indéterminé.
Viêt-Nam	: Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- N/A = Non disponible
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Antimycin A/ Rotenone Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

Antimycin A/ Rotenone H300 H301 H315 H319 H335 H400 H410	Mortel en cas d'ingestion. Toxique en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--	---

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Antimycin A/ Rotenone Acute Tox. 2 Acute Tox. 3 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2 STOT SE 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3
--	---

Date d'édition/ Date de révision : 21/04/2022

Seahorse XF Glycolytic Rate Assay Kit, Part Number 103344-100

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de la précédente édition : 24/05/2018

Version : 4

[Avis au lecteur](#)

Exclusion de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.